

ACCORD TÉLÉTRAVAIL

APPLICABLE POUR LES AGENTS

Temps de travail compris entre 50% et moins de 80% d'un temps plein :

1 jour fixe ou 1 jour volant / semaine

Temps de travail compris entre 80% et moins de 100% d'un temps plein :

2 jours maximum par semaine

- 1 à 2 jours fixes / semaine ou
- 1 jour fixe et 1 jour volant / semaine ou
- 1 jour volant / semaine

Exerçant à 100% d'un temps plein :

Agent ayant des activités en présentiel en agence :

- 1 à 2 jours fixes / semaine ou
- 1 jour fixe et 1 jour volant / semaine ou
- 1 jour volant / semaine

Pour les autres agents :

- 1 à 3 jours fixes / semaine ou
- 1 à 2 jours fixes et 1 jour volant / semaine ou
- 1 jour volant / semaine

👉 *Le télétravail peut être fractionnable en demi-journées de façon exceptionnelle sur accord du manager.*

